

### Présentation

## L'anthropologie des parentés euro-américaines

Françoise-Romaine Ouellette et Renée-B. Dandurand

Nouvelles parentés en Occident

Volume 24, numéro 3, 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/015668ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/015668ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Ouellette, F.-R. & Dandurand, R.-B. (2000). Présentation : l'anthropologie des parentés euro-américaines. *Anthropologie et Sociétés*, 24 (3), 5–20.  
<https://doi.org/10.7202/015668ar>

# PRÉSENTATION

## L'anthropologie des parentés euro-américaines

**Françoise-Romaine Ouellette**  
**Renée-B. Dandurand**



Les études anthropologiques de la parenté ont connu des développements importants au cours des trente dernières années, en même temps que se dessinaient de nouvelles perspectives de recherche sur les questions connexes de l'échange, du corps, de la sexualité et de la reproduction, du genre et de l'identité. Le décroisement de ce domaine emblématique auparavant quasi autonome a même graduellement relancé les interrogations sur la parenté en tant que système de sens et système de relations. Au cours des années 1990, l'anthropologie de la parenté a d'ailleurs retrouvé beaucoup de dynamisme et de visibilité. Des publications nombreuses en témoignent, qui sont cependant si diversifiées qu'il est difficile d'en avoir une perception d'ensemble (pour un bon aperçu de la richesse du champ, voir *L'Homme* 2000<sup>1</sup>; Carsten 2000<sup>2</sup>; Collard 2000<sup>3</sup>).

Le présent numéro d'*Anthropologie et Sociétés* réunit des auteurs appartenant à un courant important de ce renouveau : l'étude des nouvelles formes que prend aujourd'hui la parenté euro-américaine. Les travaux sur le sujet occupent une place particulière dans l'anthropologie de la parenté. Ils sont suscités tout autant par les changements sociaux en cours, dont il s'agit de comprendre les orientations et les impacts, que par des préoccupations théoriques internes à la discipline. Ils s'élaborent en résonance étroite avec les préoccupations de chercheurs d'autres disciplines et, parce que leur objet ne revêt pas un caractère d'étrangeté pour les non-spécialistes, ils s'inscrivent de plus en plus dans un dialogue ouvert avec des acteurs extérieurs au champ scientifique.

Les orientations de la recherche sur les parentés euro-américaines ne s'appuient pas moins sur les acquis des grands courants de l'anthropologie de la parenté en Occident depuis les années 1950, contribuant en retour à leur enrichissement. L'influence exercée par ces différents courants se caractérise par une ouverture progressive — sinon une déconstruction — de leur objet d'étude. La

1. Ce numéro double de près de 800 pages préparé par Laurent S. Barry réunit une quarantaine d'auteurs, certains parmi les plus importants du domaine. Il fournit un bon aperçu de la richesse des travaux réalisés dans la sphère d'influence de l'anthropologie structuraliste française.
2. Le thème organisateur de cet ouvrage collectif sur la parenté, réunissant surtout des auteurs britanniques, est celui des cultures relationnelles. L'introduction propose une synthèse historique et théorique très étoffée.
3. Cet article paru dans le numéro de *L'Homme* que nous venons de citer fait une recension des études de parenté menées dans les traditions de l'anthropologie culturelle américaine et de l'anthropologie sociale britannique depuis dix ans.

parenté en Occident est ainsi apparue comme un champ toujours plus complexe, à niveaux multiples et aux contours instables, mais dont l'enjeu central se précise de plus en plus clairement comme étant l'impossibilité de penser la parenté en dehors de toute référence à la reproduction biologique de la vie humaine — que ce soit pour affirmer l'autonomie du lien social par rapport au lien biologique ou, à l'inverse, pour reconnaître à ce dernier une valeur prééminente. En d'autres termes, pour reprendre l'expression de Copet-Rougier (2000), la construction sociale et symbolique de la parenté est une « métaphore contrainte » par la donnée biologique<sup>4</sup>. Cette spécificité est toutefois relative, car elle pourrait bien aussi caractériser d'autres champs d'étude de la construction du lien social et des identités : l'ethnicité, le nationalisme, la transmission des caractères génétiques, par exemple.

Les lignes qui suivent évoquent les grands courants de la recherche anthropologique sur la parenté en soulignant principalement comment ils ont contribué à préciser notre appréhension de la parenté occidentale dans le sens que nous venons d'indiquer.

### L'évolution des regards anthropologiques sur la parenté occidentale

Des anthropologues se sont toujours intéressés à la parenté dans les sociétés occidentales. Ils l'ont fait d'abord dans des communautés villageoises perçues comme relevant de l'anthropologie à cause de leur caractère « traditionnel ». Cependant, dès les années 1950, plusieurs recherches de type ethnographique et micro-sociologique ont aussi été menées afin d'étudier l'impact de l'urbanisation, de l'industrialisation et des migrations sur les relations de parenté et la dynamique des communautés locales. Elles ont notamment mis en évidence les différentes formes de mobilisation des liens de parenté dans les quartiers de grandes villes britanniques et américaines selon les milieux ethniques ou les classes sociales (Bott 1957 ; Gans 1962 ; Young et Willmott 1957 ; Adams 1968 ; Komarovskiy 1987 [1962], par exemple). Les pratiques observées montraient la parenté comme étant tout autant un univers de sentiments qu'un système de règles, ce qui définit un très large champ à l'intérieur duquel peuvent se déployer les logiques qui la traversent. Ces travaux ont trouvé leur prolongement dans les études plus récentes sur les réseaux familiaux en anthropologie et en sociologie (notamment, en France, Pitrou 1978, Attias-Donfut 1995 ; en Angleterre, Finch et Mason 1993 ; en Suisse, Coenen-Huther, Kellerhahls et Von Allmen 1994 ; aux États-Unis, Caplow *et al.* 1983, Stack 1974 ; au Canada, Wellman 1979, Roberge 1985, Fortin 1987, Dandurand et Ouellette 1992). Ces derniers montrent, entre autres, que les réseaux de parenté demeurent très importants pour leurs membres, bien que les liens électifs y soient privilégiés, et bien qu'ils partagent maintenant leurs fonctions principales (identité, appartenance, sociabilité, soutien) avec des réseaux extra-

4. Le dernier numéro de *Sociétés contemporaines* (2000) réunit des articles de Cadoret, Copet-Rougier, Meillassoux et Ouellette sur la parenté aujourd'hui, qui abordent tous « la place obsédante du biologique dans notre pensée sur la parenté » (Cadoret 2000 : 15).

familiaux (amis, collègues...) de même qu'avec des instances publiques et privées de services (Dandurand et Ouellette 1995).

À partir du tournant des années 1970, les études anthropologiques sur la parenté en Occident ont pris un virage important relié à quatre principaux éléments : le fait que des chercheurs individuels choisirent des terrains proches ; l'influence de l'histoire ; la critique féministe ; et le souci de faire contrepoids aux approches biologisantes (Zimmermann 1993). L'ethnologie des sociétés rurales européennes a pris son essor au cours de cette période et ses apports ne sont plus à démontrer (voir, pour la France, Claverie et Lamaison 1982 ; Jolas *et al.* 1990 ; Augustins 1989 ; Segalen 1985, entre autres). Ce courant a confirmé la pertinence d'utiliser les outils classiques de l'anthropologie pour étudier nos propres sociétés et il a profondément affiné notre regard sur les logiques de la parenté et les déterminations (religieuses, économiques, juridiques, politiques) auxquelles elles sont soumises. Plusieurs des thèmes qui inspirent les analyses des formes actuelles de la parenté ont émergé dans ce contexte : les relations entre germains, la centralité des femmes dans les échanges au sein des parentèles, la nomination et la transmission symbolique des identités, la mémoire, les rituels de naissance et de mariage. Ces études ont eu d'autant plus de portée qu'elles se sont développées en même temps qu'un important courant de recherches historiques qui a fourni des assises solides à une meilleure compréhension de la parenté occidentale (Goody 1985 ; Guerreau-Jalabert 1989 ; Burguière *et al.* 1986).

L'une des questions qui a émergé de cette rencontre entre histoire et anthropologie et qui a un lien direct avec le propos de ce numéro est celle des rapports entre parenté charnelle, parenté spirituelle et adoption (Goody 1985 ; Héritier-Augé et Copet-Rougier 1995 ; Fine 1994). La parenté spirituelle, fondée sur le rituel du baptême, a été instaurée vers le VI<sup>e</sup> siècle par l'Église, plus ou moins contre l'adoption légale et dans une perspective de sublimation de la parenté charnelle fondée sur la relation sexuelle. En pratique, l'histoire sociale de ces parentés indique toutefois qu'elles se sont déployées en interrelation ou de manière complémentaire, élargissant ainsi pour les individus le champ de leurs relations. Elle a contribué à l'élaboration d'un discours anthropologique présentement en pleine expansion sur la coexistence possible de plusieurs axes de définition de la filiation, de plusieurs formes de parentés ayant chacune sa logique propre. À propos des sociétés d'aujourd'hui, cette problématique des parentés multiples et choisies se nourrit de plusieurs phénomènes (Fine 1998) : le parrainage, dont le sens initial est profondément altéré (Fine 1994), l'adoption légale qui est redevenue au cours du XX<sup>e</sup> siècle une institution légale importante (Ouellette 1998 ; Fine et Neirinck 2000) et les placements en familles d'accueil sous l'égide des agences de protection de l'enfance (Cadoret 1995). Comme les recompositions familiales, ces modèles de parenté mettent en lumière, parce qu'ils le contredisent, un principe d'exclusivité du lien parent-enfant profondément ancré dans les mentalités et le droit occidental, mais dont l'ethnographie montre qu'il est étranger à la majorité des autres sociétés. La plupart du temps en effet, la circulation des enfants (Lallemand 1993 ; *Anthropologie et Sociétés* 1988 ; *Droit et Cultures* 1992) dans d'autres sociétés implique la reconnaissance pour l'enfant d'affiliations multiples.

Une autre source importante de renouvellement des conceptions anthropologiques de la parenté a été le courant des recherches féministes et marxistes qui ont dominé en grande partie le paysage intellectuel des années 1970 et 1980. Elles ont précipité une remise en question radicale des dichotomies hommes/femmes, nature/culture et privé/public qui constituaient jusque là des présupposés masquant l'interdépendance des différentes sphères de la vie sociale (domestique, économique, politico-juridique, religieuse) et la diversité des conceptions de la personne et des liens sociaux dans les groupes humains (voir par exemple, Rosaldo et Lamphere 1974; Rubin 1975; Reiter 1975; Mac Cormack et Strathern 1980; Collier et Yanagisako 1987; Dandurand 1994). Elles ont traité de la procréation et de l'accompagnement des enfants vers l'âge adulte en tant que dimensions cruciales du procès de reproduction sociale, ouvrant ainsi les perspectives théoriques qui ont permis de remettre en cause la naturalisation de la maternité, de la famille hétérosexuelle et des inégalités de genre (Mathieu 1985). Dans le contexte spécifique des sociétés occidentales, ces recherches ont permis d'éclairer les changements familiaux depuis les débuts de l'industrialisation en tenant compte des différences de classe sociale et des inégalités de sexe, mais aussi de l'impact de l'accession des femmes, puis des enfants, à l'égalité de droits.

Les remises en cause des catégories naturalisées du genre et de la dichotomie occidental-centrique nature/culture se sont développées dans le même temps que s'élaboraient des remises en question convergentes, mais plus spécifiques, des catégories anthropologiques de la parenté. Ce sont principalement les travaux de David Schneider qui en ont donné l'impulsion. Ce dernier a réalisé à la fin des années 1960 une étude de parenté auprès de familles de classe moyenne de la ville de Chicago en s'en tenant résolument à une approche symbolique qui visait à rendre compte de la parenté en tant que système de pensée (Schneider 1968). Il a mis ainsi au jour une parenté dont le symbole central est celui de la relation sexuelle. Elle est constituée d'un ensemble de codes de conduite entre apparentés (parents par la nature ou par la loi) supposant la suprématie naturelle des liens de filiation par le sang, en tant que liens durables d'amour et de solidarité, par rapport aux relations de parenté qui ne peuvent se réclamer que de la loi, de la coutume ou de la tradition (les liens créés par l'alliance, le parrainage, l'adoption, les familles nourricières). Ce faisant, Schneider jalonnait clairement le terrain pour les anthropologues qui l'ont suivi dans l'étude des aspects structurels et idéologiques des parentés euro-américaines.

Dans un autre ouvrage marquant, Schneider (1984) a ensuite précisé de manière encore plus frappante la spécificité de la parenté occidentale et de son caractère biologisant. Il a en effet montré que les catégories de pensée des anthropologues eux-mêmes avaient été projetées sur les sociétés non occidentales à travers les théories classiques des systèmes de parenté. Il a ainsi contribué à un déplacement majeur du regard anthropologique au cours des dernières décennies, vers d'autres manières de concevoir l'engendrement, la construction de la personne et du lien familial et la reproduction des identités — autres manières que celles dictées par notre modèle généalogique de reproduction. Un tel renouvellement de perspective a permis aux anthropologues des sociétés non occidentales

de percevoir la sexualité, la procréation et la filiation dans leurs possibles relations de disjonction, en se décentrant des notions prédéfinies des théories de la parenté pour prendre au sérieux les théories indigènes (pour la Mélanésie, à titre d'exemple, Herdt 1984; Godelier 1982; Weiner 1983; Strathern 1988). De nouveaux éléments de réflexion ont ainsi été produits pour aborder de manière comparative la construction du genre, l'homosexualité, la germanité ou le don, les sociétés occidentales étant de plus en plus souvent incluses dans la comparaison.

Ces nouveaux points de vue n'en sont pas moins apparus, encore une fois, en étroite correspondance avec l'univers conceptuel occidental. En effet, ils ont été mis de l'avant au moment même où le caractère construit des parentés euro-américaines commençait à être largement dévoilé à travers deux ordres de phénomènes : d'une part, la diversification des modes de vie familiale démontrait que l'on pouvait dissocier alliance, filiation, résidence et sexualité; d'autre part, à l'occasion des débats sur le développement des nouvelles technologies de reproduction, l'éclatement des notions de maternité (génétique, gestationnelle, sociale) et de filiation (génétique, biologique, sociale, adoptive) devenait un thème familier et les critiques de notre modèle généalogique biologisant se diffusaient dans un large public. La remise en cause des catégories naturalisées de la famille, du genre, de l'espace domestique et de l'opposition nature/culture, n'avait-elle pas d'ailleurs déjà indiqué l'affaiblissement de ces références ? La différence importante que l'on doit cependant noter entre l'anthropologie actuelle et celle que critiquait Schneider est que les chercheurs sont plus attentifs à leurs propres représentations de la parenté et au fait qu'elles sont en train de changer. En témoigne le travail de Marilyn Strathern (1992a, 1992b), qui décrypte l'évolution des conceptions anglaises de la parenté, de la nature et de l'individu (dans la foulée des analyses de Schneider aux États-Unis), particulièrement en regard des nouvelles techniques de reproduction, en appuyant constamment sa réflexion sur le contraste mélanésien. Elle relève, comme d'autres, un processus d'individualisation croissante selon lequel chacun ne représenterait plus que lui-même, et non des relations incorporées, de sorte que notre modèle culturel de reproduction suppose des individus reproduisant des individus.

Ce processus d'individualisation est au cœur de changements profonds que l'anthropologie des parentés euro-américaines cherche à cerner afin d'en comprendre les orientations et les impacts. Rappelons brièvement la nature de ces changements qui semblent avoir définitivement dépouillé nos catégories de la parenté de leur caractère d'évidence, ce qui a aiguisé la critique réflexive de notre modèle généalogique de reproduction.

## **Les nouvelles formes de la parenté euro-américaine**

Les apports épistémologiques des années 1970 et 1980 sont intervenus à une époque de remise en cause du modèle de la famille conjugale occidentale qui prévalait dans la situation économique et sociodémographique de l'après-guerre (et qui intéressait peu les anthropologues, peut-être parce qu'ils partageaient souvent l'aveuglement des sociologues quant aux relations de parenté dans lesquelles les

familles étaient malgré tout immergées). C'est d'abord par rapport à ce modèle que sont généralement décrites les nouvelles formes de la parenté euro-américaine. Celles-ci ne permettent plus en effet de considérer automatiquement que des parents et des enfants vivant dans un même foyer forment ensemble une famille qui durera aussi longtemps que ses membres vivront et même au-delà; elles ne permettent plus non plus de prendre la formation du couple conjugal comme un moment initial dont découle par la suite l'établissement de liens de filiation au bénéfice des enfants biologiques ou adoptifs de ce couple (Théry 1998). Les familles sont ainsi dites biparentales, monoparentales, recomposées ou homoparentales, chacune de ces catégories pouvant comprendre des configurations variables. Leurs membres ne sont parfois liés ni par la loi ni par le sang (conjoints de fait, parents « psychologiques »). La plupart des enfants vivent avec leurs deux parents légitimes, mais plusieurs n'en voient plus qu'un seul, d'autres vivent en résidence alternée avec l'un et l'autre, d'autres encore n'ont jamais eu qu'une mère qui a eu recours à l'insémination avec le sperme d'un donneur anonyme pour les mettre au monde. De plus en plus d'enfants adoptés sont d'une autre origine nationale et ethnoculturelle que leurs parents adoptifs ou ils sont déjà grands et ont une famille biologique connue avec laquelle ils ont déjà vécu; dans certains cas, ces adoptions visent à former une famille monoparentale ou homoparentale (Ouellette 1996, 1998; Fine et Neirinck 2000). La définition d'un père, d'une mère, d'un lien de filiation ou d'une famille devient problématique, car la polysémie de ces termes n'a jamais autant que maintenant infiltré les régulations sociales et juridiques (Ouellette 2000).

Les multiples agencements de l'alliance, de la filiation et de la résidence que ces familles mettent en scène ont, certes, déjà été observés sous de semblables formes en d'autres temps ou dans d'autres sociétés. Ils doivent cependant être interprétés en fonction du contexte socioculturel jusque là inédit dans lequel ils s'inscrivent si l'on veut espérer en comprendre le sens et la portée. En effet, ils sont liés à la dominance des valeurs dites démocratiques d'égalité, d'autonomie et de liberté individuelles (mais pas nécessairement avec la capacité de les mettre véritablement en œuvre), ainsi qu'à des restructurations économiques, sociales et juridiques importantes. Un facteur déterminant dans leur apparition a été un ébranlement en profondeur des rapports entre hommes et femmes (Théry 1996) et la participation considérablement accrue de ces dernières à l'éducation supérieure et au marché du travail, même après la naissance de leurs enfants. Cela se produisait au moment où l'État-Providence développait des programmes de redistribution et de soutien collectif favorisant l'indépendance économique des individus. L'accès des femmes à l'égalité de droits n'a pas éradiqué, loin de là, les discriminations ponctuelles et systémiques dont elles sont l'objet, mais il a quand même constitué un point de rupture dans l'approche normative de la parenté. Il a aussi précipité l'attribution de droits égaux aux enfants eux-mêmes, lesquels bénéficient aussi d'une protection justifiant l'intervention des pouvoirs publics dans la vie des familles. Dans une même poussée vers l'individualisation, les progrès techniques et biomédicaux en matière de contraception et d'assistance médicale à la procréation ont permis de dissocier sexualité, procréation et parentalité et d'ouvrir considérablement l'éventail des possibles.

C'est en fonction d'un tel contexte que les parcours de vie se sont individualisés et complexifiés et que les rapports domestiques se sont profondément redéfinis. En effet, l'engagement dans le couple, la maternité ou la paternité et, plus généralement, dans les relations de familles et de parenté se conçoit maintenant comme l'exercice d'un choix personnel : il vise l'épanouissement affectif de chacun et il est toujours susceptible d'être réévalué (Singly 1996). Des attentes élevées à cet égard expliquent une désaffection marquée à l'égard du mariage et la hausse importante des ruptures d'union, de la monoparentalité et des recompositions familiales, le maintien d'un taux de natalité très bas et la multiplication de styles de vie en solo ou en couple sans enfant. Lorsqu'il est désiré, l'enfant revêt cependant une valeur inestimable, de même que les bénéfiques affectifs et identitaires que procurent la paternité et la maternité. C'est l'une des conditions structurantes de l'attrait qu'exercent l'assistance médicale à la procréation et l'adoption et du fait que, parmi les nouveaux mouvements sociaux mobilisés sur les questions relatives à la vie (« life politics » [Giddens 1991]), on compte maintenant des groupes qui militent pour l'accès à la parentalité et aux enfants : des associations de personnes infertiles, de pères divorcés, de gais et de lesbiennes, de candidats à l'adoption.

## L'orientation des articles du numéro

Les articles réunis dans ce numéro d'*Anthropologie et Sociétés* s'attachent tous à rendre compte d'aspects particuliers de la parenté qui émergent de ce contexte de changement continu, dont les anthropologues sont eux-mêmes partie prenante, qui exige de saisir des processus en cours en renonçant à décrire des formes stables. Ils analysent d'abord des pratiques liées à la formation et à la vie sociale des familles, en tenant compte des représentations des acteurs. Ils se démarquent ainsi d'un courant d'anthropologie culturelle qui privilégie essentiellement l'analyse de discours et aborde souvent la parenté euro-américaine d'aujourd'hui de manière tangentielle par le biais des pratiques scientifiques et biomédicales en matière de reproduction.

Tous ces articles contribuent à mettre au jour des éléments de la dynamique de construction des liens de parenté, qu'il s'agisse du droit et de son évolution, de pratiques concrètes de soin, de cohabitation ou d'entraide, de nouvelles formes de dénomination ou de choix amoureux, par exemple. Ils montrent plus particulièrement la flexibilité d'un système de parenté qui, de plus en plus, se trouve appelé à encadrer la création de liens électifs s'écartant de l'idéal généalogique. Ils révèlent toutefois, en même temps, la contrainte que ce modèle idéal exerce sur certaines pratiques, pourtant les moins conformistes.

Deux angles d'approche des parentés euro-américaines ressortent de cet ensemble. Le premier est celui de l'établissement de la filiation, c'est-à-dire de l'attribution à l'enfant d'une position généalogique de fils ou de fille ce qui, du point de vue des adultes, est aussi le moment de devenir parent. Un deuxième angle d'approche est celui de la manière dont se structurent les relations de parenté dans les nouveaux contextes familiaux.



## L'établissement de la filiation — devenir parent

Les trois premiers articles traitent de la filiation sous l'angle des critères qui président à la construction du lien parent-enfant. Ils s'attachent à cerner les changements qui s'opèrent dans un cadre où évoluent les aspirations individuelles et les valeurs. Ils ont en commun de porter attention au poids déterminant du droit et du discours qu'il tient sur la parenté, pour comprendre comment évolue l'ouverture aux parentés adoptives. Chacun nous introduit cependant dans un champ d'investigation tout à fait particulier : les antécédents historiques de l'adoption par des célibataires, dans le cas d'Agnès Fine ; les formes émergentes et contestées de la famille homoparentale, dans celui d'Anne Cadoret ; les enjeux de la globalisation pour les familles les plus pauvres du Brésil, chez Claudia Fonseca.

En France, les couples ne sont pas autorisés à adopter s'ils ne sont pas mariés, le droit venant ainsi affirmer le primat de l'alliance sur la filiation. Pourtant, l'adoption par des célibataires est autorisée. Agnès Fine combine les perspectives ethnologique, historique et juridique afin d'éclairer cette apparente contradiction. Remontant à l'antiquité grecque et romaine, elle constate que le droit n'avait pas initialement défini la filiation adoptive en fonction d'un couple parental unifié mais, en premier lieu, en fonction d'une filiation unilinéaire exclusivement masculine dont la visée était d'abord patrimoniale et qui n'éteignait aucunement les liens avec la famille « naturelle ». Cependant, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, la majorité des adoptants ont été des femmes seules qui souhaitaient légaliser un lien de protection et d'affection avec un enfant qu'elles avaient recueilli. Puis, au XX<sup>e</sup> siècle, le droit a évolué vers l'adoption plénière (introduite en 1966), qui efface la filiation biologique, comme si l'enfant était né de ses parents adoptifs, et la très grande majorité des adoptions sont maintenant le fait de couples. Comme le montre Agnès Fine, cette évolution implique une transformation des motifs d'adoption, qui deviennent « l'expression de plus en plus affirmée d'un "désir d'enfant" (des femmes surtout) et pas seulement d'un désir de descendance ». De plus, alors qu'elle est pratiquée depuis des décennies, l'adoption par des célibataires risque aujourd'hui d'être vue comme « une véritable anomalie, à supprimer aux yeux de ceux qui voient en elle le cheval de Troie de l'adoption homosexuelle ».

L'article d'Anne Cadoret aborde précisément cette question des couples homosexuels qui désirent devenir conjointement les parents d'un enfant, dans le contexte social et juridique français. En rapportant les positions et argumentations des couples interviewés, cet article fait écho aux très vifs débats suscités par le Pacte civil de solidarité (PaCS) en France, ces dernières années. La construction d'une famille homoparentale emprunte aux formes familiales de la conjugalité hétérosexuelle qui font intervenir des tiers au moment de la procréation ou, par la suite, auprès de l'enfant : les familles recomposées, les familles adoptives, les familles constituées grâce à une insémination artificielle ou aux services d'une mère porteuse. Ces options ne sont cependant pas toutes accessibles légalement aux couples non mariés, ce qui invite à l'ouverture d'un cadre juridique largement « débordé » par la force des modèles culturels et des nouvelles pratiques familiales observables en France (et en Occident) depuis une trentaine d'années. Ainsi,

Anne Cadoret observe une ouverture du schéma exclusif de filiation (une seule mère, un seul père). Par contre, la remise en question de la différence des sexes dans la construction des filiations homoparentales est moins radicale qu'il n'y paraît à prime abord. De plus, les stratégies imaginées relancent la référence au biologique. On tient souvent à ce que le père et la mère biologique soient identifiés et à ce qu'ils soient tous deux présents, d'une manière ou d'une autre, dans la vie de leur enfant. Dans les cas où la figure du père n'est pas retenue dans le montage familial, elle resurgit autrement, comme dans les cas où deux lesbiennes auront deux enfants par insémination artificielle avec le sperme d'un même donneur, de sorte que ces enfants seront des demi-germains biologiques. De tels exemples indiquent une piste de recherche à poursuivre, la germanité pouvant être un opérateur pour reconstruire les montages de l'alliance et de la filiation.

C'est dans un tout autre contexte, celui du Brésil des dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, que Claudia Fonseca situe son analyse de la circulation des enfants pauvres, « une pratique locale dans un monde globalisé ». Elle montre que tous n'ont pas des chances égales de tirer parti des flexibilités du système familial dans lequel ils évoluent et que l'adoption appartient à un continuum de pratiques de circulation d'enfants qui mériteraient d'être mieux reconnues afin de rendre justice à ceux qui leur donnent sens. En matière de protection des enfants, les pouvoirs publics font de moins en moins l'analyse des inégalités structurelles au sein de la société et tendent à se substituer aux mères pauvres qui n'assument pas seules la charge de leurs enfants : ils les définissent comme « négligentes », en vertu de normes de soins, d'entretien et d'éducation auxquelles ne peuvent se conformer celles qui n'ont plus que leurs enfants à perdre. À Porto Alegre, des pratiques traditionnelles de *fosterage* faisaient en sorte qu'un enfant pouvait avoir « plusieurs mères » : mais on a cherché à leur substituer le placement en orphelinat — qui a souvent mené à l'adoption sans qu'il y ait eu consentement de la mère — et, plus récemment, l'adoption plénière qui instaure une filiation exclusive, rompant définitivement la filiation biologique. Ce sont ainsi les positions hégémoniques véhiculées par les experts de la protection de l'enfance et autres *gatekeepers* de l'adoption internationale qui s'imposent. Certaines stratégies populaires telles que les adoptions « à la brésilienne » (par une fausse déclaration de naissance) viennent les contourner, permettant que parents biologiques et adoptifs se choisissent, même dans les cas où la création d'une parenté plurielle n'est pas envisagée. Ce thème d'une adoption relationnelle devrait constituer une piste privilégiée pour réfléchir sur la circulation des enfants dans un monde globalisé. Cependant, Fonseca souligne que les initiatives en faveur de l'adoption ouverte en Amérique du Nord et en Europe ne véhiculent à peu près pas cette préoccupation dans le cadre de l'adoption internationale.

### Les relations de parenté dans les nouveaux contextes familiaux

Les trois autres articles du numéro discutent des relations de parenté telles qu'elles se vivent au sein des familles d'aujourd'hui. Celui de Martine Segalen sur les grands-parents offre une vue très large sur les nouvelles dynamiques de parenté, qui ne sont pas seulement liées à la diversité des formes familiales, mais

aussi à l'évolution démographique. En effet, dans l'Occident contemporain, les relations de filiation s'installent dans la durée, car les familles comptant quatre générations se sont multipliées avec l'allongement constant de la vie (Attias-Donfut et Segalen 1998). Les articles de Colleen L. Johnson et de Marie-Christine Saint-Jacques et Claire Chamberland portent sur l'après-divorce et les recompositions familiales et, plus précisément, sur la réorganisation des affiliations de parenté qui survient alors. Ils donnent accès aux points de vue des différentes générations concernées : les parents et les grands-parents, mais aussi les enfants eux-mêmes.

Le fait que les enfants subissent les contrecoups d'une précarité plus grande des liens conjugaux a beaucoup contribué à la redécouverte du rôle positif des grands-parents. Sur ce sujet de la grand-parentalité, Martine Segalen présente une enquête réalisée en France dans une perspective très proche des études de réseaux mentionnées précédemment. Cette enquête qualitative a été faite auprès d'une trentaine de lignées familiales ; dans chaque lignée, trois personnes représentant trois générations différentes ont été interviewées, dont deux générations de grands-parents (les 45-52 ans, les 75 ans et plus). S'inscrivant dans la suite d'une vaste enquête sociologique quantitative, cette étude sur la grand-parentalité révèle un effacement des différences locales et régionales dans la France contemporaine et le développement de nouvelles relations de grand-parentalité où l'individualité de chacun et les proximités affectives prévalent : en témoignent notamment les nouveaux termes d'appellation, souvent définis par les petits-enfants sans tenir compte des dénominations de statut. Et si la vie familiale des Français d'aujourd'hui est fortement marquée par les ruptures de couples, il en est autrement des liens entre les générations au sein des lignées : en ce domaine, Martine Segalen observe « un couple instable adossé à des formes de continuités renouvelées ». Les désaffiliations sont quand même bien réelles, qu'elles soient provoquées par les crises que vit la génération plus jeune ou que les grands-parents eux-mêmes en soient partie prenante. L'individualisation marquée des identités familiales et le caractère intime des relations entre proches ont des implications méthodologiques importantes, puisque ces deux réalités sont constitutives de l'objet même de la recherche. Martine Segalen organise son propos en tenant compte des conditions de la rencontre avec les informateurs, notamment de la subjectivité des trois points de vue différents recueillis auprès de chaque lignée.

Les deux articles suivants sur les recompositions familiales sont attentifs à la manière dont les individus envisagent la transformation de leur parentèle, ses rétrécissements provoqués par les ruptures d'unions, mais aussi ses expansions liées à l'entrée en scène de nouveaux conjoints et de leurs enfants. Ainsi, par exemple, après le divorce de ses parents, un enfant ne reste pas toujours en contact avec sa parenté paternelle, mais il arrive qu'au remariage de sa mère, il soit reconnu comme un membre de la famille de son nouveau beau-père. De leur côté, ses grands-parents paternels auront peut-être rompu les liens avec leur ex-belle-fille, mais créé de nouveaux liens avec une nouvelle belle-fille. Ces circonstances exigent de donner du sens à des relations de parenté qui ne sont fondées ni sur les liens du sang ni sur le droit, et de les faire vivre dans le quotidien des échanges.

Comment des individus qui étaient auparavant apparentés par alliance redéfinissent-ils leurs relations après la désunion ? C'est l'objet de l'article de Colleen L. Johnson sur « la réorganisation de la parenté aux États-Unis après le divorce et le remariage ». Le contexte de son étude est celui des familles de classes moyenne et moyenne supérieure de la région de San Francisco dans les années 1980 ; ces familles incarnaient déjà alors un style de vie orienté vers la liberté individuelle et la réalisation de soi. Comme Segalen, Johnson constate une « revalorisation des liens consanguins » au moment du divorce. Il ne s'agit toutefois pas simplement d'un resserrement des liens du parent divorcé avec sa famille d'origine après la brisure des liens légaux entre les ex-belles-familles. Au contraire, l'auteure montre que la consanguinité est appelée à beaucoup plus, puisqu'elle prend le relais de l'alliance rompue dans la définition des relations qui, dans les faits, subsistent. C'est ce qui se passe, par exemple, lorsqu'une grand-mère désigne son ex-bru ainsi : « la mère de mon petit-fils ». Ces rapprochements ne se font pas au hasard, mais selon deux caractéristiques majeures du système de parenté américain : sa grande flexibilité normative (qui laisse place aux préférences individuelles) et son inflexion matrilatérale (qui relève de la centralité des femmes dans le système). Cette inflexion matrilatérale ne semble pas étrangère au fait que, selon Johnson, la maternité demeure plus spontanément définie en rapport avec l'idée de nature, ce que reflètent les perceptions que les enfants de couples divorcés ont de leur mère, de leur père et de leur belle-mère après une recomposition familiale.

L'article de Marie-Christine Saint-Jacques et de Claire Chamberland témoigne bien du recul dont nous disposons maintenant pour comprendre le phénomène des recompositions familiales. Ces auteures situent leur propos dans une perspective critique par rapport aux stéréotypes négatifs que la psychologie et le travail social ont souvent véhiculés à l'égard des familles recomposées, qui seraient « dysfonctionnelles ». De plus, elles introduisent le point de vue des acteurs de la vie familiale au nom desquels cette prétendue dysfonctionnalité a été dénoncée, c'est-à-dire les enfants. Leur étude qualitative met en scène des adolescents québécois dans leurs représentations de la famille recomposée où ils vivent. Ici la flexibilité normative du système de parenté permet de relativiser l'importance des liens consanguins par rapport aux parentalités sociales et même aux affinités amicales qui se créent dans le contexte des recompositions familiales : ainsi, on peut avoir plus d'un père, plus d'une mère. Cette forme de pluriparentalité autorise, avec certaines nuances, des rapprochements avec ce qu'a observé Fonseca dans les favelas du Brésil où, écrit-elle, il n'y a « aucune gêne à dire qu'on a plusieurs mères ». Au Brésil, cette ouverture des classes populaires à des parentés plurielles est cependant freinée par les classes dominantes, alors qu'au Québec, comme ailleurs en Amérique du Nord et en Europe, elle devient légitime dès lors que les classes moyennes commencent à s'y reconnaître et à en faire une question de choix.

## Conclusion

Ces différents articles parlent tous d'une même réalité marquée par l'électivité croissante des liens et des manifestations de plus en plus diversifiées de la flexibilité offerte par notre système de parenté, tout en soulignant la présence persistante de la référence biologique. Chacun analyse cependant une situation ancrée dans un contexte particulier : la France, le Québec, le Brésil, les États-Unis, et cet ancrage local est indispensable à l'enrichissement des connaissances. Ainsi par exemple, à la différence de la France, le Québec n'a pas eu d'adoption légale avant 1924 et les couples non mariés y sont autorisés à adopter : en retraçant la longue histoire de l'adoption par des célibataires en France et en la mettant en rapport avec l'interdiction faite aux concubins d'adopter conjointement, Agnès Fine apporte donc un éclairage sur la notion occidentale de filiation que le cas québécois lui-même n'aurait pas suggéré. Le milieu socio-économique ou la classe sociale sont aussi des éléments de contexte complémentaires très importants. Fonseca montre le poids des inégalités socio-économiques dans la capacité de faire valoir sa position de parent face aux experts et à l'État : au Brésil, les enfants circulent informellement entre pauvres surtout, mais dès que les autorités interviennent, ils circulent par l'adoption des plus pauvres vers les plus riches. Le contraste avec le cas brésilien tend à renforcer l'idée que l'ouverture nouvelle des Occidentaux à l'égard des parentés électives et des parentés multiples est liée à une extension des valeurs de liberté individuelle et d'affectivité auxquelles s'identifient fortement les classes moyennes et supérieures. Par ailleurs, notons que chacun des articles pris individuellement peut aussi être lu comme la mise en acte d'une pensée comparative qui s'articule principalement autour de deux axes : celui d'une comparaison entre différents moments dans le temps (court ou long); celui d'une comparaison entre les positions normatives ou hégémoniques et la créativité des acteurs.

L'étude des formes nouvelles que prend la parenté euro-américaine s'inscrit dans un mouvement de rapprochement de l'anthropologie avec les autres disciplines des sciences sociales. L'idée d'une frontière précise entre le champ privilégié de la sociologie (la famille nucléaire) et celui de l'anthropologie (la parenté) tient de moins en moins, comme l'indique Segalen, dont le travail sur la grand-parentalité s'arrime à une grande enquête statistique. Les changements familiaux ne sauraient non plus être interprétés sans tenir compte à un moment ou à un autre du point de vue de l'histoire et du droit, comme l'ont fait ici Fine et de façon plus incidente Cadoret et Fonseca, ou de celui de la psychologie ou du travail social qui a stimulé la réflexion de Saint-Jacques et Chamberland. D'ailleurs, le vocabulaire et les catégories analytiques des anthropologues de la parenté sont de plus en plus souvent repris par d'autres. Cela implique aussi que les connaissances générées par les anthropologues sur les parentés euro-américaines doivent pouvoir être soumises à des interlocuteurs qui ne sont pas nécessairement des spécialistes du champ. Nous croyons que le dossier constitué ici intéressera l'ensemble des acteurs sociaux qui souhaitent réfléchir sur la parenté euro-américaine.

## Références

- ADAMS B. N., 1968, *Kinship in an Urban Setting*. Chicago, Markham.
- Anthropologie et Sociétés*, 1988. « Les enfants nomades », sous la direction de Bernard Saladin d'Anglure et Chantal Collard. 12. 2.
- ATTIAS-DONFUT Claudine (dir.), 1995, *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles. État*. Paris, Nathan.
- ATTIAS-DONFUT Claudine et Martine SEGALÉN, 1998, *Grands-parents. La famille à travers les générations*. Paris, Odile Jacob.
- AUGUSTINS Georges, 1989, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destin des patri-moines dans les paysanneries européennes*. Nanterre, Société d'ethnologie.
- BOTT Elizabeth, 1971, *Family and Social Network. Roles, Norms and External Relationships in Ordinary Urban Families*. New York, The Free Press.
- BURGUIÈRE André, Christiane KLAPISCH-ZUBER, Martine SEGALÉN et Françoise ZONABEND (dir.), 1986, *Histoire de la famille*. Paris, Armand Colin.
- CADORET Anne, 1995, *Parenté plurielle. Anthropologie du placement familial*. Paris, L'Harmattan.
- , 2000, « La parenté aujourd'hui. Agencement de la filiation et de l'alliance », *Sociétés contemporaines*, 38 : 5-19.
- CAPLOW T., H. M. BAHR, B. A. CHADWICK, R. HILL ET M. H. WILLIAMSON, 1982, *Middle-town Families. Fifty Years of Change and Continuity*. New York, Bantam Books.
- CARSTEN Janet (dir.), 2000, *Cultures of Relatedness. New Approaches to the Study of Kinship*. Cambridge, Cambridge University Press.
- CLAVERIE Élisabeth et Pierre LAMAISON, 1982, *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan. XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*. Paris, Hachette.
- COLLARD Chantal, 2000, « "Kinship Studies" au tournant du siècle », *L'Homme*, 154-155, avril-septembre : 635-658.
- COLLIER Jean F. et Sylvia J. YANAGISAKO (dir.), 1987, *Gender and Kinship. Essays Toward a Unified Analysis*. Stanford, Stanford University Press.
- COPET-ROUGIER Élisabeth, 2000, « "Alliance, filiation, germanité". Entre vérités biologiques et métaphoriques », *Sociétés contemporaines*, 38 : 21-32.
- DANDURAND Renée-B., 1994, « Femmes et familles. Sous le signe du paradoxe », *Recherches féministes*, 4, 1 : 1-21.
- DANDURAND Renée-B. et Françoise-Romaine OUELLETTE, 1992, *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.
- , 1995, « Famille, État et structuration d'un champ familial », *Sociologie et sociétés*, XXVII, 2 : 103-119.
- Droit et Cultures*, 1992, « Adoption et transfert d'enfants », 23.
- FINCH Janet et Jane MASON, *Negotiating Family Responsibility*. Londres et New York, Tavistock et Routledge.
- FINE Agnès, 1987, *Parrains, marraines. La parentalité spirituelle en Europe*. Paris, Fayard.

- FINE Agnès (dir.), 1998, *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*. Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- FINE Agnès et Claire NEIRINCK (dir.), 2000, *Parents de sang, parents adoptifs. Approches juridiques et anthropologiques de l'adoption. France, Europe, USA, Canada*. Paris, Maison des Sciences de l'Homme et L.G.D.J.-Montchrestien.
- FORTIN Andrée (dir.), 1987, *Histoires de familles et de réseaux*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- GANS Herbert, 1962, *The Urban Villager. Groups and Cass in the Life of Italian-Americans*. New York, The Free Press.
- GIDDENS Anthony, 1991, *Modernity and Self-identity. Self and Society in the Late Modern Age*. Cambridge, Polity Press.
- GODELIER Maurice, 1982, *La production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de la Nouvelle-Guinée*. Paris, Fayard.
- GOODY Jack, 1985, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*. Paris, Colin.
- GUERREAU-JALABERT Anita, 1989, « La parenté dans l'Europe médiévale et moderne. À propos d'une synthèse récente », *L'Homme*, 110, avril-juin : 63-93.
- HERDT Gilbert H., 1981, *Guardians of the Flutes. Idioms of Masculinity*. New York, McGraw Hill.
- HÉRITIER-AUGÉ Françoise et Elisabeth COPET-ROUGIER (dir.), 1995, *La parenté spirituelle*. Paris, Archives Contemporaines.
- JOLAS Tina, Marie-Claude PINGAUD, Yvonne VERDIER et Françoise ZONABEND, 1990, *Une campagne voisine. Minot, un village bourguignon*. Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- KOMAROVSKY M., 1987 [1962], *Blue Collar Marriage*. New Haven et Londres, Yale University Press.
- LALLEMAND Suzanne, 1993, *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*. Paris, L'Harmattan.
- L'Homme*, 2000, « Questions de parenté », sous la direction de Laurent Barry, 154-155.
- MACCORMACK Carol et Marilyn STRATHERN (dir.), 1980, *Nature, Culture and Gender*. Cambridge, Cambridge University Press.
- MAINE Sir Henry, 1965, *Ancient Law (1861)*. Londres, Dent.
- MATHIEU Nicole-Claude (dir.), 1985, *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- MORGAN Lewis Henry, 1871, *Systems of Consanguinity and Affinity of the Human Family*. Washington, Smithsonian Institution.
- OUELLETTE Françoise-Romaine, 1996, *L'adoption. Les acteurs et les enjeux autour de l'enfant*. Sainte-Foy, Institut québécois de recherche sur la culture et Presses de l'Université Laval.
- , 1998, « Les usages contemporains de l'adoption » : 153-176, in A. Fine (dir.), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*. Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.

- . 2000. « L'adoption face aux définitions de la famille et de l'institution généalogique » : 325-341, in A. Fine et C. Neirinck (dir.), *Parents de sang, parents adoptifs. Approches juridiques et anthropologiques de l'adoption. France. Europe. USA. Canada*. Paris. Maison des Sciences de l'Homme et L.G.D.J.-Montchrestien.
- PITROU Agnès. 1978. *Vivre sans famille ? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*. Toulouse. Privat.
- Sociétés contemporaines*. 2000. « La parenté aujourd'hui », sous la direction d'Anne Cadoret. 38.
- REITER Rayna R., 1975. « Men and Women in the South of France : Public and Private Domains » : 252-282, in R. R. Reiter (dir.), *Toward an Anthropology of Women*. New York et Londres. Monthly Review Press.
- ROBERGE Andrée. 1985. « Réseaux d'échange et parenté inconsciente ». *Anthropologie et Sociétés*, 9, 3 : 5-31.
- ROSALDO Michelle Z. et Louise LAMPERE (dir.). 1974. *Women, Culture and Society*. Stanford. Stanford University Press.
- RUBIN Gayle. 1975. « The Traffic in Women : Notes on the Political Economy of Sex » : 157-210, in R. R. Reiter (dir.), *Toward an Anthropology of Women*. New York et Londres. Monthly Review Press.
- SCHNEIDER David M., 1968. *American Kinship : A Cultural Account*. Englewood Cliffs. Prentice-Hall.
- . 1984. *A Critique of the Study of Kinship*. Ann Arbor. University of Michigan Press.
- SEGALEN Martine. 1985. *Quinze générations de Bas-Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden sud*. Paris. Presses Universitaires de France.
- SINGLY François de. 1996. *Le soi, le couple et la famille*. Paris. Nathan.
- STACK Carol. 1974. *All our Skin : Strategies for Survival in a Black Community*. New York. Harper and Row.
- STRATHERN Marilyn. 1988. *The Gender of the Gift. Problems with Women and Problems with Society in Melanesia*. Berkeley. University of California Press.
- . 1992a. *After Nature : English Kinship in the Late Twentieth Century*. Cambridge. Cambridge University Press.
- . 1992b. *Reproducing the Future : Essays on Anthropology, Kinship and the New Reproduction Technologies*. Manchester. Manchester University Press.
- THÉRY Irène. 1996. « Différence des sexes et différence des générations. L'institution familiale en déshérence ». *Esprit*, 227 : 65-91.
- . 1998. *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*. Paris. Odile Jacob et La documentation française.
- WEINER Annette B., 1983. *La richesse des femmes ou comment l'esprit vient aux hommes (îles Trobriand)*. Paris. Seuil.
- WELLMAN Barry. 1979. « The Community Question : The Intimate Networks of East Yorkers ». *American Journal of Sociology*, 84, 5 : 1201-1231.
- YOUNG Michael et Peter WILLMOTT. 1982. *Un village dans la ville*. Paris. Centre Georges Pompidou.



ZIMMERMANN Francis, 1993, *Enquête sur la parenté*. Paris, Presses Universitaires de France.

*Françoise-Romaine Ouellette*  
*INRS-Culture et société*  
*Université du Québec*  
*3465, rue Durocher*  
*Montréal (Québec) H2X 2C6*  
*Canada*  
*francoise-romaine\_ouellette@inrs-culture.quebec.ca*

*Renée-B. Dandurand*  
*INRS-Culture et société*  
*Université du Québec*  
*3465, rue Durocher*  
*Montréal (Québec) H2X 2C6*  
*Canada*  
*renee\_b-dandurand@inrs-culture.quebec.ca*